

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Communautaire du Grand Dole

**Séance du jeudi 20 mars 2025**

Damparis - 18H30

Président : Monsieur Jean-Pascal FICHERE

Secrétaire de séance : Madame Justine GRUET

Nombre de conseillers en exercice : 84

Nombre de conseillers titulaires ou suppléants présents : 68

Nombre de procurations : 11

Nombre de votants : 79

Date de la convocation : 13 mars 2025

Date de publication : 27 mars 2025

### **Conseillers présents**

FICHERE Jean-Pascal	THEVENIN Hélène	NONNOTTE-BOULTON Catherine
MICHAUD Dominique	TRONCIN Dominique	REBILLARD Jean-Michel
BOURGEOIS-REPUBLIQUE Claire	BERNARDIN Daniel	BREMOND Gabriel
DAUBIGNEY Jean-Michel	ROBERT Jean-Claude	CHAPIN Jean-Paul
JEANNET Nathalie	MATHIOT Agnès	JEANNEROD Georges
MEUGIN Olivier	GINDRE Denis	DIEBOLT Alain
GUERRIN Bernard	VERNE Pierre	PANNAUX Joël
SOLDAVINI Grégory	BONIN Jean-Luc	HENRY Micheline
FERNOUX-COUTENET Gérard	CHAUCHEFOIN Gérard	JACQUOT Patrick
LEFEVRE Jean-Philippe	CHAUTARD Christophe	GUIBELIN Hervé
GAUTHRAY-GUYENET Thierry	ANTOINE Patricia	MILLIER Cyril
MONNERET Christophe	BERTHAUD Mathieu	DAVID Françoise
ROY Jean-Yves	CUINET Jean-Pierre	LABOUROT Céline
CALINON Séverine	DOUZENEL Alexandre	GRUET Olivier
CROISERAT Jean-Luc	DRAY Frédérique	SAGET Emmanuel
GAGNOUX Jean-Baptiste	GIROD Isabelle	SANCEY Pascal
GUIBELIN Marie-Rose	GOMET Nicolas	PERNOUX Annie
HOFFMANN Maurice	GRUET Justine	CALLEGHER Aline
LEPETZ Joëlle	HERRMANN Nadine	DEJEAN Sylvie
MANGIN Isabelle	JABOVISTE Philippe	RIGAUD Fabien
PECHINOT Jacques	JARROT-MERMET Laëtitia	LEGRAND Jean-Luc
RYAT Thomas	MARCHAND Sylvette	
STOLZ Julien	MIRAT Maryline	

### **Conseillers suppléés**

BLANCHET Philippe suppléé par STEFANUTTI David

### **Conseillers absents ayant donné procuration**

CHAMPANHET Stéphane donne procuration à MIRAT Maryline  
 DELAINE Isabelle donne procuration à REBILLARD Jean-Michel  
 DEMORTIER-BLANC Catherine donne procuration à LEFEVRE Jean-Philippe  
 DRUET Timothée donne procuration à GOMET Nicolas  
 EMONIN Laurent donne procuration à JARROT-MERMET Laëtitia  
 GERMOND Daniel donne procuration à MANGIN Isabelle  
 MBITEL Mohamed donne procuration à JABOVISTE Philippe  
 ROCHE Paul donne procuration à MARCHAND Sylvette  
 RIOTTE Christine donne procuration à CROISERAT Jean-Luc  
 VIVERGE Patrick donne procuration à BERNARDIN Daniel  
 LAGNIEN Jacques donne procuration à PANNAUX Joël

### **Conseillers absents non suppléés et non représentés**

CHEVAUX Bruno	MATHEZ Christian
LACROIX Olivier	GINET Gérard
PAUVRET Emeric	

---

**Objet : Tarifs du Conservatoire à Rayonnement Départemental du Grand Dole – Année scolaire 2025/2026**

Rapporteur : Monsieur Jean-Philippe LEFEVRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Considérant qu'il appartient au Conseil Communautaire de fixer les tarifs des services publics dont la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a la compétence,

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter les tarifs du Conservatoire à Rayonnement Départemental du Grand Dole, modifiés selon les modalités qui suivent et applicables pour l'année scolaire 2025/2026 :

**Règles générales :**

Pour rappel :

- Tous les habitants résidant sur le territoire du Grand Dole bénéficient du tarif "de base", permettant de contribuer à une meilleure équité d'accès à l'enseignement artistique pour l'ensemble des Grands Dolois,
- Afin de favoriser l'accès à l'enseignement artistique au plus grand nombre, un élève n'est pas autorisé à suivre plus de deux disciplines en enseignement individuel,
- Les élèves inscrits en CHAM voix (pré-Maîtrise - 1<sup>er</sup> degré) et Maîtrise (collège) sont exonérés des frais de scolarité, mais doivent s'acquitter des frais d'inscription,
- Les élèves inscrits dans le dispositif "Horaires Facilités" bénéficient d'une remise de 20% sur leurs frais de scolarité,
- Tout nouvel élève peut bénéficier de deux séances d'essai, durant le mois suivant son inscription. Au-delà de ces deux premières séances, les frais d'inscription et de scolarité sont facturés selon la grille tarifaire pour toute la durée de l'année scolaire,
- En cas de non règlement des frais de scolarité, les élèves ne seront plus acceptés dans les cours.
- En cas d'arrêt non justifié, les frais d'inscription et de scolarité restent dus pour l'ensemble de l'année scolaire,
- En cas d'arrêt définitif justifié (certificat médical, déménagement, ...) ou d'inscription en cours d'année, les frais de scolarité seront facturés au prorata du nombre de cours suivis.

**Précisions sur les tarifs :**

Les présents tarifs sont valables pour l'année scolaire 2025/2026.

- Une réduction de 50 % sur les frais de scolarité est appliquée à partir du troisième enfant inscrit en cursus payant.
- Le tarif «Grand-Dolois» est appliqué aux personnels de la Ville de Dole, de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et du Centre Communal d'action Sociale, actifs et retraités, à leur conjoint et leurs enfants mineurs, ainsi qu'aux membres permanents de l'Orchestre d'Harmonie.

Rappel : Les frais de scolarité varient en fonction de la durée du cours spécialisé (instrument, voix, danse, ...), plus ou moins long selon le niveau d'étude ou le projet de l'élève. Les cours collectifs (formation musicale, pratiques collectives, ateliers...) liés à la discipline sont inclus dans le tarif.

- Un remboursement total ou partiel des frais de scolarité est prévu pour les élèves participant aux commémorations patriotiques.

**Facturation et règlement des frais :**

- La procédure de facturation aux familles (frais d'inscription et frais de scolarité) intervient après les deux premiers cours effectués durant le mois suivant l'inscription ou la réinscription.
- Tout règlement pourra être effectué en ligne (<http://www.tipi.budget.gouv.fr>) ou directement au Centre des Finances Publiques de Dole (par chèque ou carte bancaire) après réception de l'avis des sommes à payer.

Rappel : Afin de déterminer la tranche de tarification (quotient familial\*), les allocataires de la CAF devront fournir au secrétariat du Conservatoire, à l'inscription ou réinscription, leur dernière attestation du quotient familial CAF téléchargeable sur le site de la CAF. Les redevables non allocataires de la CAF devront fournir une copie de l'avis d'imposition 2024 (sur les revenus 2023) de leur foyer ou les avis individuels d'imposition des deux parents. A défaut, la tranche la plus élevée (T5) sera prise comme base de calcul.



**TARIFS CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT DÉPARTEMENTAL DU GRAND DOLE**  
**Tarifs année scolaire 2025/2026**

<b>Frais d'inscription</b> ( <i>pour tous</i> )	30 €				
<b>Frais de scolarité*</b>	<b>Tarif de base annuel pour un élève Grand-Dolois de moins de 26 ans</b>				
Quotient familial de référence	<b>T1 : &lt; 600€</b>	<b>T2 : 601 à 1200€</b>	<b>T3 : 1201 à 1800€</b>	<b>T4 : 1801 à 2400 €</b>	<b>T5 : &gt; 2401€</b>
<b>Cursus CHAM Pré-Maîtrise (1<sup>er</sup> degré) et Maîtrise</b> (collège) <b>Elèves en partenariat conventionné</b>	Gratuité				
<b>Pratique collective « seule »</b> (orchestre d'harmonie*, atelier Musique de Rue, chorales...)	57 €				
<b>Cours collectif « seul »</b> Jardin, éveil ou formation musicale	71 €	91 €	95 €	110 €	125 €
<b>Cursus chorégraphique</b> (phases 1, 2)	102 €	132 €	138 €	159 €	181 €
<b>Cursus instrument ou voix soliste</b> (Initiation, cycle 1 ou prat. amateur) <b>Cursus chorégraphique</b> (cycles 3)	145 €	187 €	196 €	224 €	256 €
<b>Cursus instrument ou voix soliste</b> (cycle 2, cycle attestation et cycles 3)	171 €	219 €	229 €	264 €	301 €
<b>Deuxième discipline</b> en cursus	73 €	93 €	98 €	113 €	128 €
<b>Ateliers ponctuels, Master-classes</b> (par séance de 1h à 3h)	<i>Exemption des frais d'inscription</i> Grand-dolois : 6 € / Extérieurs : 11 €				
<b>Tarifs spécifiques :</b>					
<b>Elève</b> de plus de 26 ans au jour de la rentrée **	Tarif de base majoré de 50%*				
<b>Elève résidant hors du Grand-Dole**</b>	Tarif de base majoré de 80%*				
<b>Réduction à partir de 3 enfants</b> inscrits en cursus	50% de réduction sur le tarif le plus élevé				

\* Remboursement partiel ou total des frais de scolarité possible sous conditions

\*\* Majorations cumulables (ex : adulte résidant hors du Grand Dole = majoration de 130%)

<b>Mise à disposition d'instruments et de salles :</b>	par année scolaire :
Instruments (parc mobile cordes, bois...)	167 €
Studios Musiques Actuelles ( <i>tarif à l'année sur 42 semaines, réservés aux groupes ou musiciens résidant sur le Grand-Dole</i> ).	230 €
Studios Musiques Actuelles ( <i>tarif par séance de 3h, sous réserve de disponibilité dans les créneaux habituels d'accueil</i> )	22 €